

## Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du jeudi 4 avril 2013

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30, donne lecture des procurations, de la question ajoutée et procède à la nomination du secrétaire de séance.

**Secrétaire de séance** : Françoise MAILLE

**Ordre du jour :**

- CA 2012
- Affectation des résultats
- Comptes de gestion du receveur
- Achat de terrain
- Participation au financement de la protection sociale complémentaire
- Demande de subvention au titre de l'enveloppe IDEAL pour les travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public rue du Colonel Sorlin

**Question ajoutée :**

- Répartition des sièges au sein du Conseil communautaire

**Questions diverses**

-----

### **1 – CA 2012**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2012 de la commune.

Monsieur Prouille, Adjoint aux Finances, présente les comptes administratifs 2012 du lotissement « Les Haies », et des locaux commerciaux.

Monsieur le Maire quitte la séance et donne la présidence à Monsieur Prouille qui procède aux votes des différents comptes administratifs 2012.

#### **CA principal (fonctionnement)**

Dépenses	Recettes	Résultat
1 386 243.84 €	1 793 430.06 €	407 186.22 €

#### **CA principal (investissement)**

Dépenses	Recettes	Résultat
382 583.83 €	563 773.41 €	181 189.58 €

**Pour :** Unanimité

#### **CA lotissement « Les Haies » (fonctionnement)**

Dépenses	Recettes	Résultat
165 670.35 €	160 925.51 €	- 4 744.84 €

### **CA lotissement « Les Haies » (investissement)**

Dépenses	Recettes	Résultat
157 209.07 €	444 317.63 €	287 108.56 €

**Pour :** Unanimité

### **CA locaux commerciaux (fonctionnement)**

Dépenses	Recettes	Résultat
694.51 €	24 561.48 €	23 866.97 €

### **CA locaux commerciaux (investissement)**

Dépenses	Recettes	Résultat
23 703.63 €	23 486.96 €	-216.67 €

**Pour :** Unanimité

Après l'adoption des différents comptes, Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance de Conseil Municipal.

## **2 – Affectation des résultats**

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats des comptes administratifs comme suit :

CA principal : 407 186.22 € gardés en fonctionnement

**Pour :** Unanimité

CA lotissement « Les Haies » : résultat négatif de 179 279.09 € reporté en fonctionnement

**Pour :** Unanimité

CA locaux commerciaux : 23 703.63 € affectés en investissement et 26 270.58 € gardés en fonctionnement

**Pour :** Unanimité

## **3 – Comptes de gestion du receveur**

Vu la parfaite corrélation entre les comptes administratifs et les comptes de gestion du receveur, Monsieur le Maire propose d'adopter ces derniers.

**Pour :** Unanimité

## **4 – Achat de terrain**

Monsieur le Maire propose d'acheter la parcelle de terrain cadastrée ZA 17, située lieudit « Sole du buisson Saint Eloy », d'une superficie de 19 340 m<sup>2</sup> et appartenant au GFA Clos du Houx à Cuverville (14840), au prix de 30 000 €.

**Pour :** Unanimité

## **5 - Participation au financement de la protection sociale complémentaire**

Monsieur Prouille propose, dans le cadre du décret 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, d'attribuer une participation financière forfaitaire aux agents communaux pour leur complémentaire santé et de la fixer à 33% du montant global des cotisations, soit :

Pour les familles : 34.75 €

Pour les personnes seules : 13.50 €

**Pour :** Unanimité

## **6- Demande de subvention au titre de l'enveloppe IDEAL pour les travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public rue du Colonel Sorlin**

Monsieur le Maire propose de procéder à l'enfouissement des réseaux rue du Colonel Sorlin dans le cadre de l'aménagement de l'ancienne caserne en salle socioéducative et culturelle et de solliciter une subvention au titre de l'enveloppe IDEAL auprès du Conseil général (pour les travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public).

La subvention serait de 723.80 €, soit 20 % du montant HT qui s'élève à 3619 €.

**Pour :** Unanimité

## **Question ajoutée :**

## **7 - Répartition des sièges au sein du Conseil communautaire**

Monsieur le Maire fait un bref exposé de la loi RICHARD du 31 décembre 2012 qui impose aux communes de délibérer pour fixer leur représentation au sein de leur Communauté de communes pour le prochain mandat municipal.

La répartition des sièges tient compte de la population de chaque commune et chaque commune dispose d'au moins un siège.

Le nombre de sièges total a été fixé à 38 par le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Santerre et le nombre de sièges attribué à la commune de Rosières est de 11.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer pour accepter cette répartition, soit 11 Conseillers communautaires pour la commune.

**Pour :** Unanimité

## **Questions diverses**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements de l'Association Petits Princes pour le don de 1 562 euros fait grâce aux bénéfices réalisés lors de la représentation théâtrale du 2 février dernier.

Il fait part de la décision du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de créer un poste d'enseignant à l'école maternelle Valentine Clément et d'implanter un poste d'enseignant du Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté à l'école élémentaire Jacques Debary à la rentrée scolaire 2013.

Il informe que des travaux de réhabilitation de l'école maternelle sont programmés et que, pendant ces travaux, les élèves seront accueillis à la médiathèque.

Il indique qu'une subvention de 8 290 € a été accordée à la commune lors de la dernière commission permanente du Conseil général pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture de l'église.

Monsieur Trientz s'inquiète du taux de perchlorate dans l'eau potable et de la consommation d'alcool rue du Niger.

Monsieur le Maire répond que le taux de perchlorate est d'environ 7 microgrammes par litre d'eau et précise qu'il ne faut pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les bébés de moins de six mois. Quant à la consommation d'alcool –récurrente- rue du Niger, il va demander une nouvelle fois aux services de la gendarmerie d'intervenir.

Monsieur le Maire clôture la séance à 21h35.